



Quelle droit en cas de rachat de societe.

Par **ducks24**, le **21/01/2013** à **18:33**

Bonjour a tous,

Je vais essayer d'être le plus clair possible.

Je boss depuis 2 ans dans une structure qui se fait racheter courant 2013.

Le repreneur ne reprend que 3 salarier sur 6.

Pour ma part, mon boss c'est arranger pour que je soit reclasser dans une autre société du groupe.

Cependant, mon futur employeur avec qui j'ai déjà eu RDV souhaite revoir ma rémunération.

Comment sa se passe est ce que je vais être licencier et devoir signer un nouveau contrat, ou

Mon contrat cour toujours vue qu'il s'agit d'une société du groupe?

Dans le dernier cas peut-il revoir ma rémunération?

Merci de vos réponse.

Par **P.M.**, le **21/01/2013** à **22:36**

Bonjour,

La proposition de reclassement aurait dû vous être transmise par écrit avec les différents détails, il faudrait donc savoir ce qu'elle comporte...

Par **ducks24**, le **22/01/2013** à **07:31**

Malheureusement je n'est pas eu de document écrit.

Par **P.M.**, le **22/01/2013** à **09:03**

Bonjour,

Il convient donc d'en réclamer un car la proposition de reclassement n'a aucune valeur et l'employeur est réputé ne pas avoir satisfait à cette obligation...

Par **ducks24**, le **05/02/2013** à **13:28**

Bonjour a vous.

une autre question trotte dans ma tête.

Dois-je rompre mon contrat avec mon employeur même si je suis embauché dans une filiale qui elle me propose un autre contrat.

Merci.

Par **P.M.**, le **05/02/2013** à **13:31**

Bonjour,

En tout cas, vous n'avez pas à démissionner ou accepter une rupture conventionnelle...